



communauté de communes

Nombre de conseillers : 50

- Titulaires: 39

- Suppléants : 1

- Dont représentés : 6

N'ayant pas pris part au vote : 0

En exercice: 50

Présents: 40

Absents: 10

Votants: 46

- Pour: 46

- Contre: 0

- Abstention: 0

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 13 AVRIL 2023 DELIBERATION N°038-4-2023

OBJET : Transfert de la piscine de Château-Chinon et du gymnase de Lormes à la Communauté de Communes-Pouvoirs au Président

Présents:

- Mesdames Marie-Christine GROSCHE, Brigitte DUVERNOY, Brigitte GAUDRY,
- Messieurs Jean-Luc BLANDIN, Jean-Marie PAUTRAT, Marc PERRIN, Jean-Sébastien HALLIEZ, Emmanuel RABEUX, Laurent SOULLARD, André BUTTIGHOFFER, Jean-Max GLORIFET, Sylvain MATHIEU, Eric JUSSIERE, Jean-Pierre BILLARD, Daniel GONTHIER, Patrick LOISY, Marc BONNOT, René BLANCHOT, Fabien BAZIN, Christian PAUL, Eric GALLOIS, Jean-Pierre GIRARD, Christian LETEURTRE, Daniel MARTIN, Laurent LIBRERO, Daniel GRANGER, Michel GOBILLON, Abel MOURA, Jean-Michel DUPUIS, Jean-Luc VIEREN;

Secrétaire de séance : Marie-Christine GROSCHE

Date de convocation: 31/03/23

Chantal-Marie MALUS, Sandrine DURAND, Martine DAOUST, Christiane GADREY, Denise FOUCAULT, Andrée LUTREAU, Danièle PERROT, Marie LECLERCQ, Florence BERLO, Chantal BERNIER:

Pouvoirs: Patrice GRIMARDIAS à Jean-Luc VIEREN, Laurent COTTIN à Laurent LIBRERO, Patrice JOLY à Florence BERLO, Yasemin DOGAN KUKUK à Chantal-Marie MALUS, Fabienne PETITRENAUD à Marc PERRIN, Georges FLECQ à Christiane GADREY

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-4-1 et L. 5214-16;

Vu la délibération n°002-2-2023 du conseil communautaire du 3 février 2023 relative à l'intégration du gymnase de Lormes et de la piscine de Château-Chinon ville dans l'intérêt communautaire ;

Considérant que ce transfert induit ceux des personnels et de tous les contrats et actes nécessaires au fonctionnement de ces structures :

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- 1. Décide de donner pouvoir au Président afin de mettre en œuvre toutes les démarches et conclure tous les actes nécessaires au transfert du gymnase de Lormes et de la piscine de Château-Chinon ville et notamment, la création des régies comptables nécessaires. les conventions de mise à disposition temporaire de personnel, les avenants de transfert des contrats en viqueur et la fixation des tarifs de ces équipements.
- 2. Approuve le transfert des emplois permanents de maitre-nageur et d'agent d'accueil de la piscine de Château-Chinon.
- Autorise le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Marie-Christine GROSCHE

Le secrétaire